



Communiqué de presse  
23 mai 2012

## Cancers de la peau :

### Le SNPBC milite pour une meilleure prévention

*Une fois de plus, la presse se fait l'écho alarmiste des dangers des UV en cabine. Le SNPBC déplore une attitude polémique et replace une nouvelle fois le débat là où il devrait être, à savoir la protection de la santé des Français.*

Dans un contexte où la fréquence du mélanome augmente (comme d'ailleurs tous les cancers), le Syndicat estime que l'énergie de tous devrait davantage être focalisée sur de meilleures campagnes d'information et de prévention à destination des personnes à risque, face à l'exposition aux rayonnements ultraviolets. Le SNPBC constate à regret qu'il semble préférable pour certains de stigmatiser une profession dont ils ignorent tout et qui pourtant, dans le registre de la prévention, agit sur le fond.

Une publication récente indique que le nombre de mélanomes imputables au bronzage en cabine varie de 70 à 350 cas par an. Dans le même temps, cette étude annonce qu'il convient de ne pas prendre les chiffres au pied de la lettre ! Face à un tel flou, le SNPBC souhaite donner un éclairage sur l'irrecevabilité des résultats prétendument scientifiques annoncés et s'étonne, une nouvelle fois de la méthode employée.

- 1. L'annonce faite montre une nouvelle fois que l'on fait peu de cas de la rigueur scientifique.**
- 2. Le SNPBC est un acteur responsable de la prévention solaire qui a engagé une démarche de professionnalisation depuis deux ans.**
- 3. Cinq propositions ont été faites aux pouvoirs publics pour améliorer la sécurité des consommateurs et le décret de 1997.**
- 4. Le SNPBC soutient et déploie un nouvel outil d'information et de prévention : le diagnostic solaire, développé par l'IFSS (Institut Français Soleil & Santé).**

-----

### **1. L'annonce faite montre une nouvelle fois que l'on fait peu de cas de la rigueur scientifique**

Ce rapport pourtant chiffré ne présente aucun élément nouveau. Les chiffres indiqués sont une conséquence logique des résultats de la méta-analyse, datant de 2006, sur laquelle le Centre International de Recherche sur le Cancer s'est basé, en 2009, pour classer les UV en cabine dans la catégorie 1 des agents cancérigènes.

Les résultats de cette analyse ont déjà été copieusement critiqués pour leur absence de rigueur scientifique et notamment :

- Les seules études pour lesquelles les résultats sont scientifiquement probants (risque relatif dans l'intervalle de confiance à 95 %) ont été menées au Royaume-Uni, en Norvège et au Canada. Les échantillons étudiés dans ces trois pays comportaient une proportion de personnes de phototypes I (sujets à risque) jusqu'à 6 fois supérieure à celle de la France. De plus, ces pays brillent par leur laxisme envers l'exposition des mineurs aux UV, la réglementation des appareils et l'information clients là où en France les pratiques sont régulées par le décret de 1997 qui encadre depuis 15 ans la profession de manière très stricte.
- Aucune incidence de la fréquentation des centres de bronzage en cabine n'a été constatée sur la fréquence de mélanome dans les deux seules études menées en France (études du Professeur Bataille de 2005 et 2006). La tendance serait même à une diminution de ce risque !
- Le test d'hétérogénéité de la méta-analyse servant de base à l'ensemble de cette communication est positif. Tout scientifique impartial reconnaîtra que le regroupement des études n'est pas licite. Ses conclusions sont donc scientifiquement sans fondement.

Le SNPBC pointe du doigt l'application de statistiques biaisées au marché français alors que la prévalence du phototype I est faible, que les pratiques en France sont réglementées depuis 15 ans et que les habitudes des utilisateurs sont sans commune mesure avec celles constatées dans certains pays.

### **2. Le SNPBC est un acteur responsable de la prévention solaire qui a engagé une démarche de professionnalisation depuis deux ans**

Le mélanome est un véritable problème de santé publique qui concerne, chaque année, environ 8 000 personnes en France et dont le nombre est en augmentation. Selon les experts, cette maladie touchera 0,8 % de la population au cours de sa vie. Ces derniers évaluent entre 2 et 5 % la part de population française particulièrement à risque, liés à des facteurs de risques cliniques et des facteurs de risque génétiques identifiés.

Le SNPBC estime que la communication actuelle de prévention du mélanome n'est aujourd'hui pas capable d'adresser/de toucher les bonnes personnes et milite pour une meilleure information de la population à risque et sur la prévention solaire.

Les professionnels du bronzage en cabine travaillent depuis deux ans à améliorer le professionnalisme des centres de bronzage et des instituts de beauté ; offrant une prestation de bronzage en cabine et notamment l'information à destination des populations à risque. Il reste certainement des efforts à faire mais la profession dans son ensemble est déterminée à faire du bronzage en cabine un service de bien-être et de bonne mine, dans un environnement de sécurité maximale !

### **3. Cinq propositions ont été faites aux pouvoirs publics pour améliorer la sécurité des consommateurs et le décret de 1997**

Le SNPBC les a récemment présentées à la Direction Générale de la Santé, à la Commission de Sécurité des Consommateurs et au groupe de travail du Sénat sur les actes à visée esthétique. Elles portent sur :

- Le renforcement de l'information des usagers des cabines de bronzage en termes de prévention et de compréhension du risque relatif au soleil. Cette action devant se faire par la mise en place d'outils d'information adaptés et dont le déploiement ~~soit~~ devrait, pour le Syndicat, être rendu obligatoire dans le décret à venir.
- La mise en application de deux normes européennes visant à l'amélioration de la formation des personnels des centres de bronzage en cabine.

- L'amélioration du contrôle des machines, passant notamment par une déclaration automatique des matériels par les fabricants et la mise en place d'un livret de maintenance à l'instar de l'industrie automobile.
- L'interdiction des formules forfaitaires « illimité » ainsi que les offres d'abonnements permettant de réaliser plus que le nombre de séances préconisé, soit entre 30 et 60 séances annuelles, dans le cadre d'une limitation à 15 J/m2. Depuis 2009, le SNPBC sollicite l'intervention des pouvoirs publics afin de prohiber la promotion de telles pratiques et ce sans aucun effet. Où est la cohérence ?
- L'informatisation obligatoire et le renseignement d'une fiche client, indiquant l'ensemble des séances de bronzage réalisées dans le centre, pour un meilleur suivi et de meilleurs conseils clients.

Le Syndicat espère que les pouvoirs publics prendront en compte ces propositions inspirées de la réalité quotidienne des instituts de beauté et des centres de bronzage et qu'elles seront intégrées au sein du nouveau décret afin d'apporter une meilleure sécurité aux utilisateurs.

#### **4. Le SNPBC soutient et déploie un nouvel outil d'information et de prévention : le diagnostic solaire, développé par l'IFSS (Institut Français Soleil & Santé)**

En tant que Syndicat d'une profession responsable, le SNPBC n'a pas attendu les autorités publiques et a décidé de déployer, au sein des centres de bronzage, le diagnostic solaire, développé par l'Institut Français Soleil & Santé et validé par des experts dermatologues.

Cet auto-questionnaire, mis à la disposition de tous, permet à chacun d'évaluer son risque vis-à-vis de l'exposition aux rayonnements ultraviolets, UV en cabine et solaire, et d'identifier son risque potentiel. Le cas échéant, le diagnostic solaire encourage à consulter un professionnel de santé pour une visite dermatologique.

Le diagnostic solaire sera largement mis en avant dans les centres de bronzage et instituts de beauté afin qu'il permette au plus grand nombre de bénéficier d'un questionnaire professionnel destiné à évaluer leur aptitude au soleil.

Le SNPBC souligne que le diagnostic solaire est d'ores et déjà déployé dans 90 centres de bronzage en France, soit près de 20 % des centres spécialisés, ayant adhéré à la charte de fonctionnement de l'IFSS.

#### **Les paroles c'est une chose, l'action en est une autre !**

Le SNPBC est un syndicat responsable, conscient de son rôle sociétal. Il continuera à inciter les professionnels du bronzage en cabine à adopter une attitude proactive dans la prévention des populations à risque. Dans les années à venir, il continuera à jouer pleinement son rôle afin que l'exposition au soleil et le bronzage en cabine demeurent pour le plus grand nombre synonymes de bien-être, détente et bonne mine.

**A propos du SNPBC :** Créé en 1998, le Syndicat National des Professionnels du Bronzage en Cabine (SNPBC) représente la profession au sein de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie (CNEP). Il est membre de l'European Sunlight Association (ESA) et siège dans les commissions internationales relatives au rayonnement et au bronzage en cabine. [www.snpbc.org](http://www.snpbc.org)

#### **Contacts presse**

##### **3d Communication**

Bénédicte Couturier / Caroline Pierron

01 46 05 87 87

[bcouturier@3dcommunication.fr](mailto:bcouturier@3dcommunication.fr) / [cperron@3dcommunication.fr](mailto:cperron@3dcommunication.fr)